



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/820

Affectation du résultat 2020

Direction des Finances

Rapporteur : Mme HENOCQUE Audrey

SEANCE DU 27 MAI 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 JUIN 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 17 MAI 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 8 JUIN 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme HENOCQUE Audrey

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme VIDAL, Mme FRERY (pouvoir à Mme POPOFF)

ABSENTS NON EXCUSES : ?

2021/820 - AFFECTATION DU RESULTAT 2020 (DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - DIRECTION DES FINANCES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 mai 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Il convient, en application des dispositions des instructions budgétaires et comptables M57 et M4, de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2020, issus du compte administratif pour le budget principal, chaque budget annexe et les états spéciaux d'arrondissement.

I- Rappel des principes :

1- L'arrêté des comptes 2020 permet de déterminer :

- le résultat 2020 de la section de fonctionnement.

Ce résultat est constitué par le résultat comptable constaté à la clôture de l'exercice (solde entre les recettes réelles et d'ordre et les dépenses réelles et d'ordre) augmenté de la quote-part du résultat 2019 de la section de fonctionnement reporté sur cette section (chapitre 002). Il est en excédent pour chacun des budgets.

- le solde d'exécution 2020 de la section d'investissement.

Ce solde d'exécution est égal au solde constaté entre :

- d'une part, les dépenses d'investissement propres à l'exercice 2020, majorées du déficit d'investissement 2019 reporté (chapitre 001 en dépenses) ;
- et d'autre part, les recettes d'investissement propres à l'exercice 2020, majorées de la quote-part de l'excédent 2019 de fonctionnement affecté en investissement (compte 1068).

Il fait apparaître un besoin de financement pour le budget principal et le budget annexe du Théâtre des Célestins et un excédent de financement pour les budgets annexes de l'Auditorium - Orchestre national de Lyon et des Halles de Lyon Paul Bocuse.

- les restes à réaliser en investissement et en fonctionnement qui seront reportés au budget de l'exercice 2021.

2- Le résultat de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2020 doit **en priorité** couvrir le besoin en financement 2020 de la section d'investissement.

Les nomenclatures M57 et M4 précisent que le besoin en financement de la section d'investissement doit être corrigé des restes à réaliser de cette section en dépenses et en recettes.

3- Le solde du résultat de la section de fonctionnement après couverture du besoin en financement de la section d'investissement, **s'il est positif**, peut, selon la décision de notre assemblée, être affecté à la section d'investissement et/ou à la section de fonctionnement pour permettre :

- de financer les restes à réaliser 2020 en fonctionnement, s'il en existe ;
- de réallouer en 2021, des crédits annulés à l'issue de l'exercice en 2020 ;
- d'allouer à titre exceptionnel des crédits nouveaux en 2021 ;
- de contribuer au financement des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2021 en lieu et place d'une fraction de l'emprunt.

Les tableaux d'affectation des résultats ci-après détaillent ces opérations, après ajustement avec le compte de gestion.

II- Affectation du résultat :

A- Budget Principal :

A la clôture de l'exercice 2020, les résultats s'établissent ainsi :

Fonctionnement	
Dépenses (a)	622 550 437,09 €
Recettes (b)	671 882 506,69 €
Résultat de fonctionnement (c=b-a)	49 332 069,60 €
Résultat fonctionnement reporté N-1 (d)	20 828 166,73 €
Résultat de clôture 2020 (e=c+d)	70 160 236,33 €

Investissement		
Recettes	Recettes N (a)	92 682 646,59 €
	Part excédent N-1 fonctionnement affecté (b)	68 089 938,18 €
	Recettes totales (c=a+b)	160 772 584,77 €
Dépenses	Dépenses N (d)	150 193 039,16 €
	Déficit N-1 investissement (e)	43 364 120,64 €
	Dépenses totales (f=d+e)	193 557 159,80 €
Solde d'exécution (g=c-f)		- 32 784 575,03 €
Restes à réaliser	Recettes	18 859,53 €
	Dépenses	18 293 054,05 €
	Solde (h)	- 18 274 194,52 €
Besoin de financement de l'investissement 2020 (i=g+h)		- 51 058 769,55 €

En rapprochant les sections, on constate donc :

Résultats 2020	
	-
Excédent de fonctionnement	70 160 236,33 €
Besoin de financement de l'investissement (y compris restes à réaliser)	- 51 058 769,55 €
Solde global de clôture	19 101 466,78 €

En tenant compte des résultats ci-dessus, je vous propose de procéder à l'affectation conformément au tableau de reprise des résultats ci-après :

Affectation sur 2021	
	-
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté au chapitre 001 (dépenses)	32 784 575,03 €
Au compte 1068 (part du résultat de fonctionnement affecté en investissement)	68 660 236,33 €
Excédent de fonctionnement reporté au chapitre 002 (recettes)	1 500 000,00 €

L'excédent de fonctionnement 2020 disponible après couverture du besoin de financement en investissement, est réalloué à hauteur de 1,5 M€ au budget 2021 en fonctionnement.

La Décision Modificative qui sera soumise à votre approbation, en séance du Conseil municipal du 8 juillet prochain, reprendra ces affectations afin de les intégrer au budget de l'exercice 2021.

B- Budget annexe du Théâtre des Célestins :

A la clôture de l'exercice 2020, les résultats s'établissent ainsi :

Fonctionnement	
Dépenses (a)	6 796 711,46 €
Recettes (b)	8 200 427,74 €
Résultat de fonctionnement (c=b-a)	1 403 716,28 €
Excédent de fonctionnement reporté N-1 (d)	259 460,25 €
Résultat de clôture 2020 (e=c+d)	1 663 176,53 €

Investissement		
Recettes	Recettes N (a)	1 699 300,20 €
	Excédent N-1 investissement (b)	0,00 €
	Part excédent N-1 fonctionnement affecté (b)	10 698,57 €
	Recettes totales (c=a+b)	1 709 998,77 €
Dépenses	Dépenses N (d)	3 175 703,59 €
	Déficit N-1 investissement (e)	3 542,24 €
	Dépenses totales (f=d+e)	3 179 245,83 €
Solde d'exécution (g=c-f)		- 1 469 247,06 €
Restes à réaliser	Recettes	249 921,49 €
	Dépenses	249 921,49 €
	Solde (h)	0,00 €
Besoin de financement de l'investissement 2020 (i=g+h)		- 1 469 247,06 €

En rapprochant les sections, on constate donc :

Résultats 2020	-
Excédent de fonctionnement	1 663 176,53 €
Besoin de financement de l'investissement (y compris restes à réaliser)	- 1 469 247,06 €
Solde global de clôture	193 929,47 €

En tenant compte des résultats ci-dessus, je vous propose de procéder à l'affectation conformément au tableau de reprise des résultats ci-après :

Affectation sur 2021	-
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté au chapitre 001 (dépenses)	1 469 247,06 €
Au compte 1068 (part du résultat de fonctionnement affecté en investissement)	1 469 247,06 €
Excédent de fonctionnement reporté au chapitre 002 (recettes)	193 929,47 €

La décision modificative qui sera soumise à votre approbation, en séance du Conseil municipal du 8 juillet prochain, reprendra ces affectations afin de les intégrer au budget de l'exercice 2021.

C- Budget annexe des Halles de Lyon Paul Bocuse :

A la clôture de l'exercice 2020, les résultats s'établissent ainsi :

Fonctionnement	
Dépenses (a)	1 815 096,94 €
Recettes (b)	1 810 461,54 €
Résultat de fonctionnement (c=b-a)	-4 635,40 €
Résultat fonctionnement reporté N-1 (d)	184 435,50 €
Résultat de clôture 2020 (e=c+d)	179 800,10 €

Investissement		
Recettes	Recettes N (a)	192 931,05 €
	Excédent N-1 investissement (b)	1 530,69 €
	Part excédent N-1 fonctionnement affecté (c)	95 000,00 €
	Recettes totales (c=a+b+c)	289 461,74 €
Dépenses	Dépenses N (d)	230 991,66 €
	Déficit N-1 investissement (e)	0,00 €
	Dépenses totales (f=d+e)	230 991,66 €
Solde d'exécution (g=c-f)		58 470,08 €
Restes à réaliser	Recettes	0,00 €
	Dépenses	386,09 €
	Solde (h)	-386,09 €
Excédent de financement de l'investissement 2020 (i=g+h)		58 083,99 €

En rapprochant les sections, on constate donc :

Résultats 2020	
	-
Excédent de fonctionnement	179 800,10 €
Excédent d'investissement (y compris restes à réaliser)	58 083,99 €
Solde global de clôture	237 884,09 €

En tenant compte des résultats ci-dessus, je vous propose de procéder à l'affectation conformément au tableau de reprise des résultats ci-après :

Affectation sur 2021	
	-
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté au chapitre 001 (recettes)	58 470,08 €
Au compte 1068 (part du résultat de fonctionnement affecté en investissement)	24 800,10 €
Excédent de fonctionnement reporté au chapitre 002 (recettes)	155 000,00 €

La décision modificative qui sera soumise à votre approbation, en séance du Conseil municipal du 8 juillet prochain, reprendra ces affectations afin de les intégrer au budget de l'exercice 2021.

D- Budget annexe de l’Auditorium – Orchestre national de Lyon :

A la clôture de l’exercice 2020, les résultats s’établissent ainsi :

Fonctionnement	
Dépenses (a)	15 642 223,56 €
Recettes (b)	13 783 310,18 €
Résultat de fonctionnement (c=b-a)	-1 858 913,38 €
Excédent de fonctionnement reporté N-1 (d)	2 184 048,69 €
Résultat de clôture 2020 (e=c+d)	325 135,31 €

Investissement		
Recettes	Recettes N (a)	527 988,37 €
	Excédent N-1 investissement (b)	282 434,76 €
	Part excédent N-1 fonctionnement affecté (c)	0,00 €
	Recettes totales (d=a+b+c)	810 423,13 €
Dépenses	Dépenses N (d)	680 351,38 €
	Déficit N-1 investissement (e)	0,00 €
	Dépenses totales (f=d+e)	680 351,38 €
Solde d'exécution (g=c-f)		130 071,75 €
Restes à réaliser	Recettes	541 190,49 €
	Dépenses	651 796,63 €
	Solde (h)	-110 606,14 €
Excédent de financement de l'investissement 2020 (i=g+h)		19 465,61 €

En rapprochant les sections, on constate donc :

Résultats 2020	-
Excédent de fonctionnement	325 135,31 €
Excédent de financement de l'investissement (y compris restes à réaliser)	19 465,61 €
Solde global de clôture	344 600,92 €

En tenant compte des résultats ci-dessus, je vous propose de procéder à l’affectation conformément au tableau de reprise des résultats ci-après :

Affectation sur 2021	-
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté au chapitre 001 (recettes)	130 071,75 €
Au compte 1068 (part du résultat de fonctionnement affecté en investissement)	0,00 €
Excédent de fonctionnement reporté au chapitre 002 (recettes)	325 135,31 €

La Décision Modificative qui sera soumise à votre approbation, en séance du Conseil Municipal du 8 juillet prochain, reprendra ces affectations afin de les intégrer au budget de l'exercice 2021.

E- Etats spéciaux d'arrondissements :

A la clôture de l'exercice 2020, les résultats s'établissent par arrondissement selon le tableau ci-dessous.

Ces résultats font l'objet de délibérations d'affectation propres à chaque Conseil d'arrondissement.

Ils dégagent, pour chacun d'entre eux, un excédent, affecté à chaque état spécial d'arrondissement au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté ».

Vous en trouverez ci-dessous la liste :

	Résultat N-1	Résultat 2020	Résultat à affecter	Report en fonctionnement compte 002	Reste à réaliser dépenses
1^{er} arrondissement	97 204,65 €	90 667,62 €	187 872,27 €	187 872,27 €	63 808,10 €
2^e arrondissement	128 761,29 €	-2 636,09 €	126 125,20 €	126 125,20 €	23 783,85 €
3^e arrondissement	255 220,45 €	101 394,16 €	356 614,61 €	356 614,61 €	139 095,65 €
4^e arrondissement	93 545,87 €	20 437,16 €	113 983,03 €	113 983,03 €	51 541,79 €
5^e arrondissement	127 356,44 €	96 315,01 €	223 671,45 €	223 671,45 €	60 197,37 €
6^e arrondissement	199 959,77 €	45 145,89 €	245 105,66 €	245 105,66 €	48 539,96 €
7^e arrondissement	124 111,63 €	151 343,36 €	275 454,99 €	275 454,99 €	106 076,29 €
8^e arrondissement	110 016,67 €	163 047,06 €	273 063,73 €	273 063,73 €	120 355,94 €
9^e arrondissement	120 328,71 €	110 169,80 €	230 498,51 €	230 498,51 €	53 241,83 €

Vu les instructions budgétaires et comptables M57 et M4 ;

Vu le compte administratif 2020 ;

Ouï l'avis de la commission Finances - Commande publique - Administration générale - Promotion des services publics - Ressources humaines ;

DELIBERE

Sont approuvées les propositions d'affectation des résultats sus indiqués pour :

- le budget principal ;
- le budget annexe du théâtre des Célestins ;
- le budget annexe des Halles de Lyon Paul Bocuse ;
- le budget annexe de l'Auditorium - Orchestre national de Lyon ;
- les états spéciaux des mairies d'arrondissement.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET